

LES MAISONS DE COMMERCE

Les maisons de commerce sont des entreprises qui se spécialisent dans l'exportation, l'importation et dans l'échange avec des pays tiers de biens et de services produits ou fournis par d'autres entreprises, et qui offrent des services liés à ces activités.

Description

Il existe plusieurs types de maisons de commerce; voici les plus communs :

- Une société de gestion de l'exportation qui gère toutes ou partie des fonctions d'un manufacturier reliées à l'exportation.
- Un consortium à l'exportation, géré par le service d'exportation dont il est la propriété, au nom des membres du consortium d'une façon permanente ou occasionnelle.
- Une coopérative d'exportation qui gère le service d'exportation au nom des membres de la coopérative.
- Une entreprise de commerce chargée des exportations de la compagnie-mère et d'autres produits, prenant à sa charge les obligations de commerce de compensation de l'entreprise-mère lorsque cela s'avère nécessaire.
- Une maison d'achat qui s'approvisionne au nom de clients outre-mer.
- Un agent d'achat qui s'approvisionne pour des projets outre-mer.
- Un marchand exportateur qui achète et vend des produits en son propre nom.
- Un agent exportateur agissant au nom d'autres personnes et rémunéré à la commission ou à honoraires.

SERVICES FOURNIS PAR LES MAISONS DE COMMERCE

Les entreprises canadiennes qui souhaitent exporter en passant par une maison de commerce ont à leur disposition une grande variété de services, par exemple :

- repérage et choix des marchés;
- repérage, évaluation et choix de l'acheteur;
- repérage de produits et spécifications à l'emballage;
- négociation de prix;
- évaluation, recommandation et choix des agents étrangers, représentants, distributeurs, services d'entretien, etc.
- négociation des conditions de contrats commerciaux portant sur des éléments tels que les obligations de l'acheteur et du fournisseur, les conditions de paiement et le mode et les conditions d'expédition;
- dispositions financières;
- promotion à l'étranger;
- expédition;
- service après-vente;

- préparation de tous les documents exigés pour l'exportation;
- protection vis-à-vis des risques à l'exportation (ceux qui relèvent de facteurs commerciaux et politiques, des taux de change, du transport, etc.);
- réclamations.

COMMENT FONCTIONNENT LES MAISONS DE COMMERCE

Les entreprises et les maisons de commerce peuvent conclure toutes sortes d'ententes. D'un côté, il y a les ententes aux termes desquelles les maisons de commerce effectuent toutes les fonctions reliées à l'exportation, allant de l'achat auprès d'un producteur à la revente à l'étranger. De l'autre, il existe des ententes aux termes desquelles les maisons de commerce agissent seulement en tant qu'agents ou en tant que conseillers. Cette sorte de prestation peut comprendre le repérage de clients potentiels à l'étranger et l'exécution de certaines tâches commerciales. La rémunération prend habituellement la forme d'une commission ou